

**Arrêt du Tribunal de la fonction publique (2^e chambre) du
27 octobre 2010 — Birkhoff/Commission**(Affaire F-60/09) ⁽¹⁾

(Fonctionnaires — Rémunération — Allocations familiales — Allocation pour enfant à charge — Enfant atteint d'une maladie grave ou d'une infirmité l'empêchant de subvenir à ses besoins — Demande de prorogation du versement de l'allocation — Article 2, paragraphe 5, de l'annexe VII du statut — Revenu maximal de l'enfant en tant que condition de prorogation du versement de l'allocation — Frais déductibles dudit revenu)

(2010/C 346/119)

*Langue de procédure: l'italien***Parties**

Partie requérante: Gerhard Birkhoff (Weitnau, Allemagne) (représentant: C. Inzillo, avocat)

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: J. Currall et B. Eggers, agents, assistés de A. Dal Ferro, avocat)

Objet de l'affaire

L'annulation de la décision de rejet de la demande du requérant visant à obtenir une prorogation du versement de l'allocation

pour enfant à charge aux termes de l'article 2, alinéa 5 de l'annexe VII au Statut.

Dispositif de l'arrêt

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *M. Birkhoff est condamné à l'ensemble des dépens.*

⁽¹⁾ JO C 205 du 29/08/2009, p. 50.

**Ordonnance du Tribunal de la fonction publique du
23 septembre 2010 Bui Van/Commission**(Affaire F-51/07 RENV) ⁽¹⁾

(2010/C 346/120)

Langue de procédure: le français

Le président de la 2^e chambre ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 170 du 21.07.2007, p. 43.